



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 27 JUIN 2024 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D28 - Modification du tableau des effectifs - Personnel permanent et non permanent

Date de convocation : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusées ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jocelyne PELETTE à Mme la Maire ; Sabrina THIBAUD à Cyril CHAPPET

Absents excusés : 5

Houria LADJAL ; Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET ; Pierre-Michel MARCH

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

**D28 - Modification du tableau des effectifs -
Personnel permanent et non permanent****Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2313-1, R2313-3, et R2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment l'article L. 313-1 ;

Vu la délibération D8 du Conseil municipal du 7 mars 2024 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la Commune ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial (CST) en sa séance du 13 juin 2024 ;

Conformément au CGFP, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes.

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations ci-dessous énumérées et d'adopter le nouveau tableau des emplois en annexe.

PERSONNEL PERMANENT**1°) Avancement de grade / Création d'emploi**

Dans la perspective d'avancement de grade dont pourraient bénéficier des agents de la collectivité, il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} juillet 2024 :

Pour la filière culturelle :

- 1 emploi de bibliothécaire principal, à 35/35^{ème},
- 1 emploi d'assistant d'enseignant artistique principal de 1^{ère} classe, à 18/20^{ème},
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à 35/35^{ème},

Pour la filière administrative :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à 35/35^{ème},

Pour la filière sportive :

- 1 emploi de conseiller des activités physiques et sportives principal, à 35/35^{ème},

Pour la filière technique :

- 2 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à 35/35^{ème}.

Une fois les agents nommés, les emplois laissés vacants feront l'objet d'une suppression ultérieure par délibération, après avis du CST.

2°) Avancement de grade / Affectation de poste déjà existant

Dans la perspective d'avancement de grade dont pourraient bénéficier des agents de la collectivité, il est proposé au Conseil municipal d'affecter ces avancements, à compter du 1^{er} juillet 2024, à :

Pour la filière administrative :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à 35/35^{ème},

Pour la filière technique :

- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe, à 35/35^{ème},
- 2 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à 35/35^{ème}.

Une fois les agents nommés, les emplois laissés vacants feront l'objet d'une suppression ultérieure par délibération, après avis du CST.

3°) Direction générale des services / Service Police municipale / Correctif

Dans la perspective du remplacement du chef de service de la police municipale ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2024, la procédure de recrutement avait été lancée uniquement sur le corps d'emploi des chefs de service de police municipale.

Le candidat retenu relevant du corps d'emploi des brigadiers chefs principaux, il est proposé au Conseil municipal, à 35/35^{ème}, à compter du 27 juin 2024 :

- de créer un emploi de brigadier-chef principal,
- de supprimer un emploi de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe.

4°) Pôle des Services techniques / Affectation de poste déjà existant*** Développement Durable / Renfort d'équipe administrative**

Pour permettre le renforcement des équipes du Pôle notamment sur le périmètre du développement durable, une procédure de recrutement doit être lancée sur la filière technique.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- d'affecter 1 emploi de technicien, à 35/35^{ème},
- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir cet emploi par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

*** Centre technique municipal (CTM) / Renfort d'équipe administrative**

Dans la perspective du remplacement du chauffagiste/plombier du CTM ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2025, une procédure de recrutement doit être lancée sur la filière technique.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, d'affecter des emplois supplémentaires, à 35/35^{ème}, comme suit :

- 1 emploi d'agent de maîtrise principal,
- 1 emploi d'agent de maîtrise,
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

- 1 emploi d'adjoint technique,
pour pourvoir à son remplacement sans connaître l'emploi du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public ;
- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir cet emploi par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une fois l'agent(e) recruté(e), les emplois supplémentaires non pourvus feront l'objet d'une suppression ultérieure, après avis du CST.

5°) Pôle Culture / Service Médiathèque / Affectation de poste déjà existant

Pour faire face au départ de l'agent de médiathèque, responsable du fonds patrimonial, une procédure de recrutement a été lancée sur la filière culturelle.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, d'affecter des emplois supplémentaires, à 35/35^{ème}, comme suit :

- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine,

pour pourvoir à son remplacement sans connaître l'emploi du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public ;

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir cet emploi par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une fois l'agent(e) recruté(e), les emplois supplémentaires non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du CST.

6°) Ecole de musique (EMM) / Réorganisation des temps horaires de l'enseignement artistique / suppressions et créations de poste

*** Spécialité batterie**

Un assistant d'enseignant artistique principal de 1^{ère} classe spécialité batterie à 3/20^{ème} a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} avril 2024. Ces cours ont été confiés à l'assistant d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe spécialité également batterie à 5/20^{ème}. A ce titre, il est proposé au Conseil municipal de supprimer les deux emplois d'enseignant comme suit :

- Un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de 1^{ère} classe à 3/20^{ème},
- Un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe à 5/20^{ème},

afin de créer un nouvel emploi d'assistant d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe spécialité batterie à hauteur de 8/20^{ème} à compter du 27 juin 2024.

*** Spécialités éveil musical, formation musicale, intervention dans les écoles et trompette**

Un assistant d'enseignant artistique principal de 1^{ère} classe à 20/20^{ème} a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2024. Dans la perspective de la réorganisation des cours en vue de la prochaine rentrée scolaire, il est proposé au Conseil municipal de créer deux emplois d'assistant d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe, à compter du 27 juin 2024, à hauteur de 10/20^{ème} et de 6/20^{ème}.

*** Spécialité piano**

Le professeur d'enseignement artistique hors classe à 16/16^{ème} sera placé en retraite progressive à compter du 1^{er} octobre 2024. Dans la perspective de la diminution de son activité et de la réorganisation des cours, il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi d'assistant d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe à 5/20^{ème}, à compter du 27 juin 2024.

*** Spécialités clarinette et direction de chorales**

Un assistant d'enseignant artistique principal de 1^{ère} classe à 20/20^{ème} fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2024. Dans la perspective de son départ et de la réorganisation des cours en vue de la prochaine rentrée scolaire, il est proposé au Conseil municipal de confier la spécialité « chorales » à l'assistant d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe spécialité clarinette à 6,5/20^{ème}. A ce titre, il est proposé au Conseil municipal de :

- supprimer l'emploi d'assistant d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 6,5/20^{ème},
- créer un nouvel emploi d'assistant d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 12,5/20^{ème}, à compter du 27 juin 2024.

*** Spécialité violoncelle et ensemble à corde**

Pour faire face à la démission de l'enseignant en charge de la spécialité violoncelle et ensemble à cordes, une procédure de recrutement a été lancée sur la filière artistique.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, d'affecter l'emploi d'assistant d'enseignant artistique principal de 2^{ème} classe à 5,25/20^{ème}, à compter du 27 juin 2024, et d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider les modifications énoncées ci-dessus ;
- de charger Mme la Maire et le Service de gestion comptable de Saint-Jean-d'Angély (SGC), chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés sont inscrits au Budget, chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Annexe 1 à la délibération D28 du 27 juin 2024

TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 27/06/2024

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</i>					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 ^{ème}	4	2	2
Attaché	A	35,00/35 ^{ème}	4	2	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Rédacteur	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	11	8	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	10	4	6
Adjoint administratif	C	35,00/35 ^{ème}	8	7	1

TOTAL

41	26	15
----	----	----

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE TECHNIQUE</i>					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	1	2
Technicien	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Agent de maîtrise principal	B	35,00/35 ^{ème}	9	8	1
Agent de maîtrise	B	35,00/35 ^{ème}	5	1	4
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	14	9	5
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	15	9	6
Adjoint technique	C	35,00/35 ^{ème}	12	11	1

TOTAL

64	43	21
----	----	----

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE CULTURELLE					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	16,00/16 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	18,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	18,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	12,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	11,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	10,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	8,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	6,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,00/20 ^{ème}	2	0	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,25/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,00/20 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Bibliothécaire principal	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	2	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 ^{ème}	3	2	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	5	3	2
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	3	2	1
Adjoint du patrimoine	C	16,00/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 ^{ème}	5	4	1
TOTAL			42	32	10

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SPORTIVE</i>					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S) principal	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

2

1

1

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SÉCURITÉ</i>					
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Chef de service de police	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 ^{ème}	5	4	1

TOTAL

8

5

3

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SOCIALE</i>					
Assistant socio-éducatif exceptionnel	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1

1

0

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ANIMATION</i>					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1

1

0

TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS	159	109	50
-------------------------------------	-----	-----	----

II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Remplacement saisonnier	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 ^{ème}	2	0	2
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 ^{ème}	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 ^{ème}	1	0	1
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	3	1	2
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	17	5	12

TOTAL

26

7

19

III) POSTES HORS STATUT SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Service civique	Volontariat	35,00/35 ^{ème}	4	1	3

TOTAL

5

2

3

TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS

31

9

22